

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de l'Egalité à Mions, je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située en bordure de cette voie et appartenant aux consorts Troscia.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 143 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section AR numéro 231.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, ledit bien serait acquis :

- à titre gratuit pour une partie de 107 mètres carrés, conformément au permis de construire n° 55227 du 27 mars 1981,

- au prix de 7200 F pour la partie restante, soit 36 mètres carrés, conformément à l'avis des services fiscaux.

Le montant des frais d'acquisition est estimé à 3700 F ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 55227 du 27 mars 1981 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0389.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,